

# INKANTER SANT-TEGONEG LOGEGINER

Samedi 8 mai 2021

[saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh](http://saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh) - 



Numéro 140

## INFORMATIONS LIÉES À LA CRISE SANITAIRE

- **Port du masque OBLIGATOIRE** : La mesure de port de masque obligatoire sur l'espace public de tout le territoire de Morlaix Communauté a été prolongée jusqu'au 1er juin 2021.
- **Attestation de déplacement** : Vous pouvez en trouver à votre disposition dans les mairies.
- **Déplacement vers les centres de vaccination** : Les personnes âgées ou rencontrant de graves difficultés pour se déplacer ont la possibilité de demander à leur médecin, un bon de transport pour se rendre au centre de vaccination. Sur prescription médicale, leur déplacement peut être pris en charge par une société d'ambulances ou taxis.

## 1<sup>ère</sup> OPÉRATION DE NETTOYAGE CITOYEN

De nombreux déchets jonchent nos rues et chemins. C'est inesthétique et les bouts de plastique finissent inexorablement dans l'océan. C'est pourquoi **du 22 au 25 mai**, nous proposons à tous les habitants de se munir de gants et de sacs et de ramasser tous ces petits déchets. En famille, entre voisins, avec votre association ou votre entreprise, aidez Saint-Thé loc à se faire une beauté ! Vous pouvez nous envoyer une photo de votre collecte à [mairie@saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh](mailto:mairie@saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh) et partagez sur les réseaux sociaux #TRASHCHALLENGESTTHELOC

## CONCOURS PHOTO AMATEUR

La commune organise un **concours photo amateur**, réservé aux habitants de la commune, dont le thème est « *Faites-nous découvrir une richesse de Saint-Thé Loc* ». Il se déroule **du 5 avril au 4 juin 2021**.

Le concours comprend deux catégories : Jeunesse (moins de 18 ans) et Adulte (18 ans et plus). Le gagnant de chaque catégorie se verra récompensé d'un bon d'achat de 50 €. Les plus belles photos feront l'objet d'une exposition salle Kanevedenn.

**Vous trouverez le formulaire d'inscription et le règlement dans les mairies et sur le site internet de la commune :**

<https://saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh/concours-photo-amateur/>

## RECHERCHE DE DENTISTE POUR LA COMMUNE

Un local accueillant, situé en plein centre-bourg, a été nouvellement rénové.

Ce local comprend : une salle d'attente, une pièce de soins, une pièce de stérilisation, une salle de radiologie et une pièce privative avec sanitaires.

**Pour tout renseignement, veuillez contacter la mairie de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner : 02 98 79 61 06.**

**Pour la santé de tous, n'hésitez pas à relayer cette information dans vos réseaux.**

## JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2021

Les Journées Européennes du Patrimoine auront lieu les 18 et 19 septembre.

Tous les ans, la commune organise des événements à l'occasion de ces journées de découverte. **Si vous voulez proposer une visite ou une animation à la commune**, vous pouvez contacter la mairie au 02 98 79 69 20 ou [communication@saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh](mailto:communication@saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh).

## RÉPERTOIRE DES ASSOCIATIONS

Cette année, la commission Culture et Communication a décidé de proposer le **répertoire des associations** avec le Bulletin Municipal de juillet 2021 afin que les personnes intéressées puissent connaître les associations avant le début de la nouvelle saison d'activités en septembre.

Les présidents des associations dont la commune avait les coordonnées ont reçu un courrier à ce sujet par mail. Certains bureaux ont changé, mais ont oublié de donner les coordonnées des nouveaux administrateurs en mairie.

**Si vous représentez une association communale et que vous n'avez pas reçu ce mail, nous vous invitons à renseigner les informations concernant votre organisme sur le formulaire :**

<https://link.infini.fr/repasso2021> ou en contactant la mairie au 02 98 79 69 20.

## PEUT-ON FAIRE BRÛLER SES DÉCHETS VERTS DANS SON JARDIN ?

Non, vous n'avez pas le droit de faire brûler vos déchets verts (feuilles mortes, branches d'arbres, résidus de débroussaillage...) dans votre jardin.

**Les particuliers n'ont plus le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.** Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers, il est notamment interdit de brûler dans son jardin l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les

résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, le débroussaillage, les épluchures.

**À savoir :** Les déchets verts doivent être déposés en déchèterie. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel (sous certaines conditions, Morlaix Communauté rembourse 19 € pour l'achat d'un composteur <https://link.infini.fr/compostmxco>).

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€.

## TOUS EN SELLE ! A VÉLO AU BOULOT

La commune soutient cette initiative de l'APVA (À Pied À Vélo). Relevez le défi seul ou créez votre équipe avec vos collègues de boulot ou amis ! Le but du jeu : comptabiliser le plus de km à vélo **du 10 mai au 11 juin** (déplacements travail et utilitaires). A vous de fixer votre objectif !

Inscrivez-vous ici à <https://morlaix.challenge-velo.bzh/>



## BIBLIOTHÈQUE

### Exposition « Les plantes et leurs usages »

Jusqu'au 15 mai.

### Sélection thématique « Le jardin et les plantes »

En mai et juin, découvrez une sélection d'ouvrages sur les plantes, leurs vertus et l'aménagement de jardin.



### Biblio-Drive toujours disponible

Réservez sur le portail, par mail ou en téléphonant puis venez chercher vos ouvrages. Une sélection surprise peut également être préparée suivant vos goûts.

### L'espace bibliothèque au Ti Wanik

La bibliothèque s'agrandit et propose un nouveau point lecture au sein du commerce de Loc. Plus de 500 livres, revues, CD et DVD sont disponibles au bourg de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec, le mardi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 14h à 17h.

### Ludothèque

La ludothèque itinérante vient d'arriver à Saint-Thégonnec Loc-Eguiner. La bibliothèque l'accueille pour que les habitants puissent venir s'abonner et emprunter tous types de jeux et pour tous les âges. La prochaine permanence aura lieu le **mercredi 12 mai** de 13h15 à 15h45.

### Horaires :

**Les horaires de la bibliothèque évoluent, elle est désormais ouverte le samedi après-midi.**

Mardi, jeudi et vendredi : 16h30-18h30

Mercredi : 10h00-12h00 et 14h30-18h30

Samedi : 10h00-12h00 et 14h00-17h00

Mail : [bibliotheque@saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh](mailto:bibliotheque@saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh)

Tél. : 02 98 78 96 83

Facebook : [bibliothequesaintthegonnecloceguiner](https://www.facebook.com/bibliothequesaintthegonnecloceguiner)

## CAMPAGNE D'ÉLAGAGE

### autour des réseaux électriques 20 000 volts

Enedis procède régulièrement à des opérations d'élagage afin de garantir d'une part, la sécurité des personnes et des biens contre les risques liés à la présence de végétation aux abords des réseaux électriques qu'elle exploite et, d'autre part, la qualité de la distribution de l'énergie électrique à ses clients. Ces travaux sont pris en charge par Enedis.

L'entreprise SAS LALLAOURÈT, mandatée par Enedis, procèdera durant les prochains mois à une campagne d'élagage autour des réseaux électriques Haute Tension (20 000 volts) sur votre commune, secteur Loc-Eguiner.

En cas de problème liés aux travaux, vous pouvez joindre l'entreprise au numéro suivant : 06 08 78 04 56.

## ATELIERS RELAIS PETITE ENFANCE

Les ateliers proposés par Le Relais Petite Enfance vont pouvoir reprendre.

Voici le programme : mardi 11 mai : atelier « tout ce qui roule » / mardi 25 mai : atelier Jeux libres / mardi 1<sup>er</sup> juin : atelier « ça savonne » / mardi 22 juin : atelier « Jouons avec le papier ».

**Les inscriptions se font par téléphone au 02 98 88 17 34.**

Mail : [rpe.tdmx@enjeuxdenfance.fr](mailto:rpe.tdmx@enjeuxdenfance.fr)

<http://www.enjeuxdenfance.fr>

## PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Le vendredi 21 mai et jeudi 3 juin de 9h à 12h **SUR RENDEZ-VOUS**, auprès de la mairie au 02 98 79 61 06. **Port du masque obligatoire.**

## LA MISSION LOCALE DU PAYS DE MORLAIX

Les permanences de Mme Rivoal ont lieu à 14h, sur rendez-vous, en mairie de Saint-Thégonnec, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis du mois.

Tél. : 02 98 15 15 50

**La prochaine permanence aura lieu le mardi 18 mai.**

## CONCILIATEUR DE JUSTICE

### Permanences à la mairie de Saint-Thégonnec

M. Broch, conciliateur de justice, tient désormais une permanence à la mairie de Saint-Thégonnec **le premier vendredi de chaque mois, le matin.**

Il est indispensable de prendre rendez-vous auprès de la mairie de Saint-Thégonnec au 02 98 79 61 06 ou celle de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec au 02 98 78 07 87.

**Prochaine permanence le vendredi 4 juin.**

## ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les électeurs sont appelés à voter les dimanches 20 et 27 juin pour ces deux scrutins.

Les personnes nouvellement installées dans la commune peuvent s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au vendredi 14 mai, soit en retirant un formulaire en mairie ou sur [service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024](https://service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024), soit en réalisant la démarche en ligne : [service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396](https://service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396). Il est nécessaire de fournir une copie de pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Les personnes ayant déménagé au sein de la commune depuis les dernières élections sont invitées à faire connaître leur nouvelle adresse en mairie.

Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans sont en principe inscrits automatiquement, mais il est prudent de le vérifier auprès de la mairie.

Les nouveaux électeurs recevront leur carte électorale dans le courant du mois de mai.

Les personnes indisponibles les jours des votes peuvent donner procuration à un autre électeur de la commune. La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire. Le formulaire est aussi téléchargeable : [service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604](https://service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604)

Depuis le 6 avril, cette démarche peut se faire partiellement par voie dématérialisée, depuis un smartphone ou un ordinateur, grâce au site [Maprocuration.gouv](https://Maprocuration.gouv.fr).

Exceptionnellement, compte tenu de la situation sanitaire, une même personne peut recevoir deux procurations établies en France.

## INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE BREIZHGO

Pour l'année 2021-2022, l'inscription aux transports scolaires sur le réseau régional BreizhGo (car, train et bateau) ouvrira à compter de la fin mai.

Cette inscription se déroulera en ligne à l'adresse suivante : <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/finistere>. **La date limite des inscriptions aux transports scolaires est fixée au 16 juillet 2021.** Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 30 euros sera appliquée.

## AGRI'ÉCOUTE

La MSA met à disposition des agriculteurs le numéro de téléphone 09 69 39 29 19 (prix d'un appel local) qui les mettra en relation avec des psychologues 24h/24, 7j/7.

**Mal être, détresse, solitude, idées suicidaires . Ne restez pas seul(e).**

